

Outre la promotion de la prospérité et de la sécurité du Canada, l'autre pilier de notre approche des affaires internationales est notre volonté d'être les témoins et les défenseurs des valeurs canadiennes, notamment dans une série d'initiatives et d'engagements liés à la « sécurité humaine », c'est-à-dire centrés sur le souci du bien-être et des droits des personnes, particulièrement dans le contexte des conflits internationaux. C'est pourquoi le Canada a joué un rôle de premier plan dans la rédaction du Statut de Rome, qui a institué la Cour pénale internationale. À mon avis, ce rôle est conforme à la fois aux objectifs moraux mis en avant par Georges Vanier et aux politiques préconisées par Louis Saint-Laurent.